

1re Session, 25e Parlement, 11 Élisabeth II, 1962.

## SÉNAT DU CANADA

### BILL SD-236.

Loi pour faire droit à Marie-Emilia-Rolande Gittens.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Marie-Emilia-Rolande Gittens, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Kenneth Fitzgerald Gittens, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt et unième jour d'octobre 1950, en ladite cité, et qu'elle était alors Marie-Emilia-Rolande Bernier; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution  
du mariage.

**1.** Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.